



Réunion de Conseil Municipal
Séance du 30 juillet 2020

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 24 juillet 2020

de Présents 11

de Votants 11

L'an deux mil vingt, le trente juillet, à vingt heures six minutes, le conseil municipal de la commune de Grez-en-Bouère s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier BOULAY. La séance a eu lieu à la salle polyvalente, en raison de l'état d'urgence sanitaire ; conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Présents : Mme Dany BÉATRIX, M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, M. Nicolas HURON, M. Sébastien TORTEVOIX, M. Alban AUGER, M. Michel FOUCHER, Mme Céline BELLANGER, M. Marc CHAIGNON

Absents excusés : M. Philippe SOHIER, Mme Carole GAUTIER, M. Damien PANNIER

Absentes : Mme Émilie GALAS

Secrétaire de séance : Mme Barbara MOTTÉ

Approbation du dernier procès-verbal

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal n'ayant pas été envoyé aux conseillers municipaux, le vote de l'approbation ne peut avoir lieu. Elle se fera lors de la prochaine réunion.

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-01 Désignation des délégués pour le SIVOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La lettre du 4 juin 2020 du sous-préfet de Château-Gontier n'ayant pas été portée à notre connaissance stipule que 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants doivent être élus pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 1 500 habitants.

Cette nouvelle délibération abroge la délibération n°2020-07-23-04 du 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR,

DÉSIGNE en tant que membres titulaires,

- Mme Emilie GALAS
- Mme Céline BELLANGER

- M. Yann OLLIER
- Mme Michèle PAVARD

En tant que membres suppléants,

- M. Marc CHAIGNON
- Mme Barbara MOTTÉ
- M. Michel FOUCHER
- M. Alban AUGER

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-02 Remboursement des acomptes versés pour les locations de la salle polyvalente

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire actuelle liée au COVID, nous avons été contraints de fermer temporairement la salle polyvalente et d'interdire toutes les manifestations prévues.

Il convient donc de rembourser les acomptes reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR,

- **DÉCIDE** de rembourser les acomptes perçus concernant les manifestations n'ayant pas eu lieu,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette opération.

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-03 Affectation du résultat – Budget Principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire

Vu le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix POUR et 1 ABSTENTION),

AFFECTE au compte 001 (section d'investissement recettes) : 8 270,67 €

AFFECTE au compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 112 209,63 €

AFFECTE au compte 1068 : 207 000,00 €

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-04 Vote du Budget Primitif – Bâtiment Multi-Services

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre pour la section d'investissement.

Il présente le budget primitif 2020 du budget Bâtiment Multi-Services qui sera annexé à cette délibération.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Bâtiment Multi-Services 2020 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 547,00 €	21 300,00 €
Recettes	13 547,00 €	21 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE le budget primitif 2020 du budget Bâtiment Multi-Services tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-05 Vote du Budget primitif – Lotissement Le Frêne

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre pour la section d'investissement.

Il présente le budget primitif 2020 du budget Lotissement Le Frêne qui sera annexé à cette délibération.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Lotissement Le Frêne 2020 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	218 682,42 €	209 916,72 €
Recettes	218 682,42 €	209 916,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE le budget primitif 2020 du Lotissement Le Frêne tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-06 Vote du Budget primitif – Budget ALSH

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre pour la section d'investissement.

Il présente le budget primitif 2020 du budget ALSH qui sera annexé à cette délibération.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget ALSH 2020 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	100 430,00 €	2 414,00 €
Recettes	100 430,00 €	2 414,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE le budget primitif 2020 de l'ALSH tel que présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2020-07-30-07 Vote du Budget primitif – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre pour la section d'investissement. Il présente le budget primitif 2020 du budget principal qui sera annexé à cette délibération. Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2020 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 066 490,00 €	481 498,67 €
Recettes	1 066 490,00 €	481 498,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE:

APPROUVE le budget primitif 2020 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H07.

Affiché le 14 Août 2020

**Le Maire,
Didier BOULAY**

